

Formations SSIAP

Documents à fournir obligatoirement à l'organisme de formation par le stagiaire avant le début de stage.

Formation initiale SSIAP1 :

- attestation d'aptitude médicale
- certificat SST si la formation SST n'est pas demandée conjointement
- photocopie de la carte d'identité
- une photo d'identité réglementaire

Formation initiale SSIAP2 :

- photocopie certificat SSIAP1 (détenu depuis un an)
- attestation médicale
- attestation de l'employeur certifiant que le candidat a exercé la fonction d'agent de sécurité incendie
- certificat SST si la formation SST n'est pas demandée conjointement
- photocopie de la carte d'identité
- une photo d'identité réglementaire

Formation initiale SSIAP3 :

- photocopie certificat SSIAP2 (détenu depuis 3 ans)
- attestation médicale
- attestation de l'employeur certifiant que le candidat a exercé la fonction d'agent de sécurité incendie
- certificat SST si la formation SST n'est pas demandée conjointement
- photocopie de la carte d'identité
- une photo d'identité réglementaire

Formation de recyclage (quelque soit le niveau)

- photocopie du certificat à recycler
- attestation médicale
- attestation de l'employeur certifiant que le candidat a exercé la fonction d'agent de sécurité incendie
- certificat SST à jour de recyclage
- photocopie de la carte d'identité
- une photo d'identité réglementaire